

Ordonnance sur le commerce international des diamants bruts (Ordonnance sur les diamants)

Modification du 15 août 2005

*Le Département fédéral de l'économie,
vu l'art. 16 de la loi sur les embargos du 22 mars 2002¹,
arrête:*

I

L'annexe de l'ordonnance sur les diamants du 29 novembre 2002² est modifiée
comme suit:

Est ajouté à la liste des participants (insérer dans l'ordre alphabétique):

Indonésie

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} septembre 2005.

15 août 2005

Département fédéral de l'économie:
Joseph Deiss

¹ RS 946.231

² RS 946.231.11

